



Plan Fanfare 2024

Présentation en Hauts-de-France

Si pb de son: ID de réunion: appelez le 01 70 95 03 50
ID de réunion 813 3762 9642 Code secret: 525975



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*





Webinaire enregistré

Permettant sa diffusion sur le site planfanfares-hautsdefrance.fr
afin d'aider les associations dans le montage de leurs dossiers

Historique

Le plan Fanfare

« made in
Hauts-de-France »

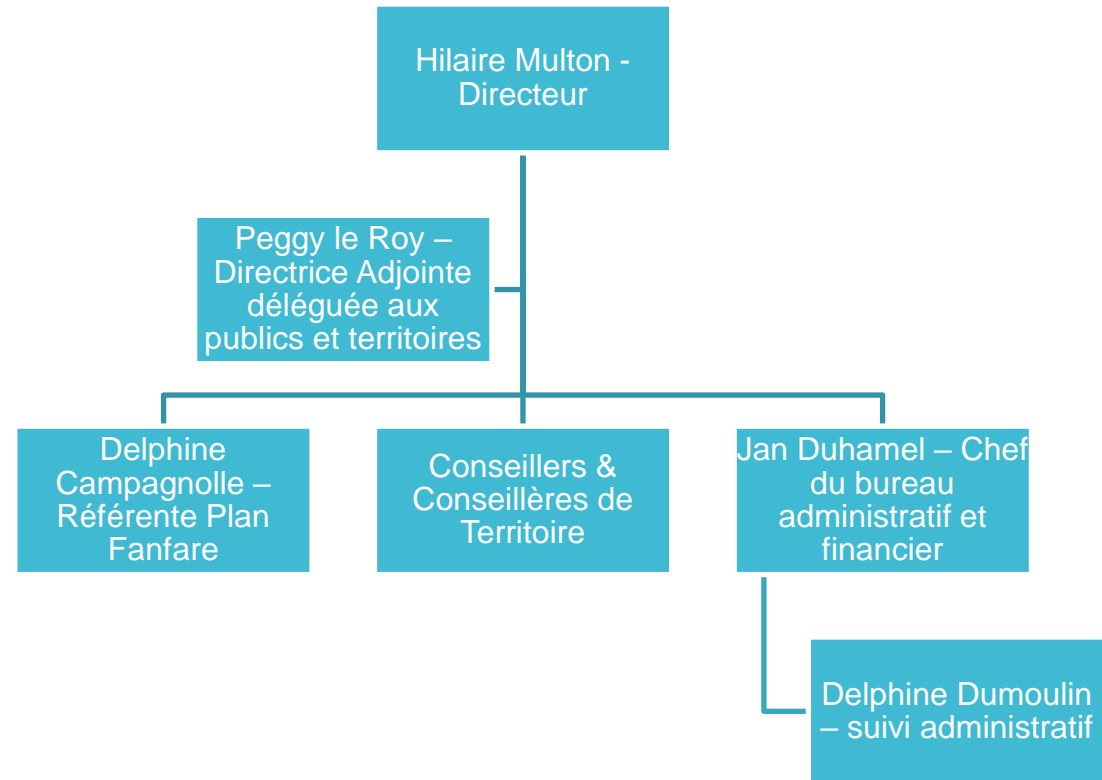


- Initiative de la députée Anne-Laure CATTELOT de soutenir les harmonies et fanfares
- Attention du ministère de la culture, et notamment de la DG2TDC
 - Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
- Concertation et même co-construction avec les fédérations musicales (CFBF, CMF, FSCF, UFEM)
- Mise en place décentralisée en région pour coller au plus près des besoins

Un partenariat
inédit

DRAC
CPMA

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles
 - Instance décentralisée du ministère de la Culture
 - Aux côtés de la pratique en amateur et au cœur des territoires
 - plan-fanfaires-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr



Le CPMA

- Le Collectif pour la Pratique Musicale en Amateur
- L'aboutissement de plusieurs années de collaborations et d'échanges autour des dispositifs de l'Etat
 - Création officielle le 03/07/2023
- 4 fédérations Hauts-de-France fondatrices
 - Confédération Française des Batteries & Fanfares – CFBF HDF
 - Confédération Musicale de France – CMF HDF
 - Fédération Régionale des Sociétés Musicales – FRSM HDF
 - Union des Fanfares et Ensembles Musicaux – UFEM HDF

Le CPMA a besoin de VOUS

- www.musique-hautsdefrance.fr
- Baromètre des orchestres et ensembles musicaux et vocaux
- Recensement général – Appel à recenseurs
- Annuaire des ensembles musicaux (en construction)
- Catalogue d'intervenants (en construction)

Le plan fanfare Hauts-de-France en quelques chiffres sur les 3 premières éditions

349

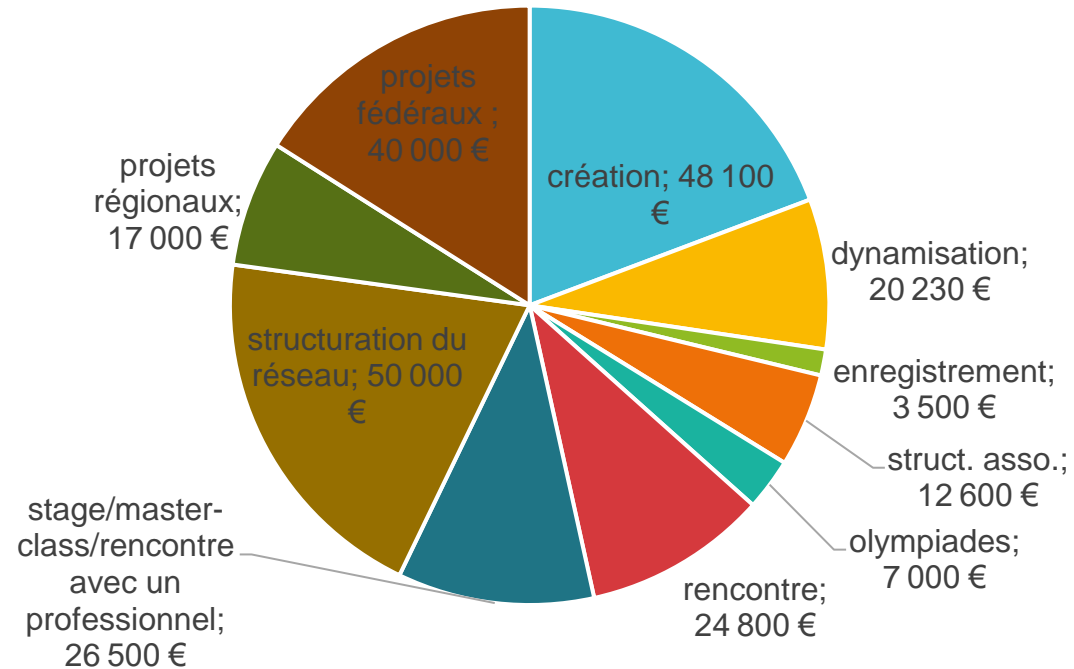
Projets déposés en Hauts de France

197

Projets Hauts-de-France aidés sur 3 ans

56 %

Projets soutenus



2500 €

Montant moyen alloué

250 000 €

Reconduits pour la région en 2024

Principes Généraux



- La demande doit reposer sur un ou plusieurs axes :
 - Axe 1: Accompagnement des artistes amateurs
 - Axe 2 : Développement de partenariats et de collaborations



Pas d'aide pour des demandes de matériel (instruments ou costumes par exemple) qui ne sont pas accompagnées d'un projet artistique et culturel le justifiant

- En général, montant maximal du soutien à hauteur de 50% du projet, plafonné à 5 000 € (axes 1 & 2)

Principes Généraux

- En Hauts-de-France, priorité aux associations
 - n'ayant pas bénéficié d'un soutien aux « plans fanfare » précédents
 - Éligibles au rééquilibrage territorial
- Pour bénéficier à nouveau du plan fanfare, il faut avoir réalisé le bilan du plan fanfare précédent
- Ce dispositif n'est pas à confondre avec le FEIACA (Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs)
 - Le plan Fanfare n'est pas cumulable avec le FEIACA

Axe 1

Accompagnement des artistes amateurs

- Ce qui est soutenu
 - Actions de formation des amateurs (stage, master class, résidence, atelier...);
 - Ouverture artistique (commande d'œuvre, composition, ouverture à de nouveau répertoire, ouverture à de nouvelles disciplines...);
 - Formation des encadrants permettant d'approfondir leurs compétences artistiques, pédagogiques et l'acquisition de nouveaux répertoires.
- Des exemples
 - Accueil d'un intervenant ponctuel pour redynamiser la structure
 - Soutien à la polyvalence instrumentale (tambours/percussionnistes, ...)
 - Découverte de répertoires inexplorés (jazz, ...)
- Pièges à éviter
 - Soutien d'actions déjà en place
 - Le plan fanfare ne se substitue pas aux financements annuels des collectivités
 - Complément d'un déficit
- Nos conseils
 - Menez une réflexion sur votre projet associatif et culturel: vos forces, vos faiblesses, votre projet
 - **Échangez avec vos fédérations**
 - Pensez aux actions de formation (stages proposés par les fédérations musicales)

Axe 2

Développement de partenariats et de collaborations

- Ce qui est soutenu
 - Favoriser les rencontres et échanges entre orchestres
 - Générer des projets entre associations, les conservatoires et l'ensemble des ressources culturelles du territoire
 - Développer des projets associant sport et culture, notamment dans le cadre des différentes manifestations olympiques
- Des exemples
 - Création à l'occasion d'une rencontre entre orchestres
 - Mise en place d'un projet en lien avec une école de musique intercommunale ou un conservatoire
 - Travail scénographique pour des animations en marge d'événements sportifs
- Pièges à éviter
 - Festival déjà en place et déjà soutenu par ailleurs
 - Demande de financement pour payer un voyage
- Nos conseils
 - Montrez en quoi l'échange mis en place entre en cohérence avec votre projet culturel
 - Identifiez des partenariats, des co-constructions (échanges musique-théâtre, ...)

A propos de cette année Olympique



- Ce qui est « géré » au niveau local/départemental/régional
 - L'entraînement des sportifs
 - Le parcours de la flamme (départements)
 - Les clubs 2024 (fan zones – villes)
- Ce qui est réservé à Paris 2024 **et donc strictement interdit d'emploi :**
 - Voir diapo suivante
 - **Le label Olympiade Culturelle**
 - Seules les structures ayant candidaté auprès de Paris 2024 et obtenu le label peuvent l'employer
 - <https://www.paris2024.org/fr/olympiade-culturelle>
- Des initiatives devraient être menées et coordonnées par les fédérations nationales et régionales...
 - ... en cours de mise en place ... patience ...

A ne pas employer

LES PROPRIÉTÉS OLYMPIQUES

Ces éléments protégés ne peuvent pas être utilisés dans vos titres ou visuels

Les qualificatifs pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Jeux de la XXXIII^e Olympiade de Paris 2024

Jeux Paralympiques d'été

Les dénominations pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Jeux Olympiques de Paris 2024

Jeux Paralympiques de Paris 2024

Paris 2024

Le comité

Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Le slogan

Ouvrons grand les Jeux

Games wide open

La devise olympique

Citius, Altius, Fortius - Communiter

Plus vite, Plus haut, Plus fort - Ensemble

La devise paralympique

Change Starts With Sport

La flamme

La flamme olympique

La flamme paralympique

Le relais de la flamme olympique

Le relais de la flamme paralympique

D'autres termes (exemple)

JO, JOP

Jeux Olympiques

Jeux Paralympiques

Olympique.s

Olympisme

Olympien.ne.s

Olympiade

Paralympique.s

Paralympisme

Paralympien.ne.s




Le festival de Paris 2024



Le festival Art & Sport

Des professionnels à votre disposition

- Les fédérations peuvent vous proposer des mises en contact
 - Contacter leurs responsables techniques
- Certains professionnels seront recensés sur le site du CPMA
 - Eric Segers, Lester Chio 
Adobe Acrobat Document
- Surtout, ne restez pas isolé(e) quand vous remplissez votre dossier !

Quelques astuces clés-1

- **Le dossier se remplit en groupe**
 - Car les deux volets « gestion/finances » et « projet artistique/musical » sont indissociables
- Aussi généreux soit le plan fanfare, aucun dossier « mettez ce que vous pouvez » ne peut être accepté
 - Prenez soin de fournir un budget prévisionnel du projet équilibré
 - Pour les gros montants en dépense, détaillez-les
- Le montant sollicité ne doit pas se « déduire » : il doit apparaitre clairement
- L'inconnu existe ... c'est le sens même du mot prévisionnel
 - Ne masquez pas les incertitudes
 - Expliquez en quoi vous en limiterez les conséquences ou les « plans B » que vous pourriez avoir (solutions de repli)

Quelques astuces clés-2

- Votre dossier répond-t-il aux questions
 - Pour qui ?
 - Pour quoi ? Qu'est-ce que ce projet va apporter aux musiciennes et musiciens et à l'association ?
 - Comment ? Etapes & planning ?
 - Quand ?
 - Où ?
- Un dossier clair, argumenté, allant droit au but
 - Tout ce qui est sujet à interprétation peut jouer en votre défaveur par mécompréhension
 - Faites relire votre dossier par un interlocuteur extérieur
 - Le CPMA est à votre disposition
 - Sur « Mes Démarches Simplifiées », il est possible de partager l'accès à un dossier en cours de construction
- Ajoutez tout ce qui permettra de mieux cerner l'univers où vous évoluez
 - Bilans année précédente, projets précédents
 - Difficultés et contraintes
- Pensez à la phase bilan... définissez des objectifs ciblés, mesurables, réalistes

(en fonction
du temps)

- Consultation en ligne du site « Mes Démarches Simplifiées »

Quelques projets

jumelage musical
spectacle musical

musique & théâtre
création/composition

concert anniversaire
formation
Comédie musicale
master-class
concert échange

lille3000-Utopia
journée musicale



Ce qui change en 2024

- Bascule sur le portail « Mes Démarches Simplifiées »
 - Les formulaires pourront être sauvegardés en cours de saisie et repris ultérieurement → facilite la complétion pas à pas
 - Il faut disposer d'un SIRET ... la démarche peut prendre plusieurs jours/semaines !
- Il faut être à jour au niveau de son siège social et le SIRET
 - Astuce: on peut ne spécifier que la ville d'un siège social dans les statuts
- SIRET = n° attribué par l'INSEE via un guichet
 - A ne pas confondre avec le RNA (Registre National des Associations)
 - Association employeur (notamment chèque emploi associatif) : l'URSSAF vous a déclaré auprès de l'INSEE
 - Autres cas: demande explicite à faire via « mon compte asso »
 - [Lecompteasso – Le site officiel de gestion des associations](#)
- Surtout, anticipez !

Contacts

- Rendez-vous sur <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Plan-fanfare>
- Contacts
 - DRAC : Delphine CAMPAGNOLLE, conseillère action culturelle et territoriale : plan-fanfaires-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr
 - Collectif pour la pratique musicale en amateur Hauts-de-France – CPMA Hauts-de-France.
Contact : CPMA Hauts-de-France - contact@planfanfares-hautsdefrance.fr

Processus d'instruction

- 15 mars: date limite de dépôt du dossier
 - Vous devez impérativement recevoir un accusé réception par mail à conserver; si ce n'est pas le cas, considérez votre dossier comme non déposé
- 15 avril: commission d'arbitrage
- Dans la foulée: un arbitrage final sera rendu
- 15 minutes par dossier, 100 dossiers → 25 heures de travail

Après les dépôts de dossier

- Annonce de la recevabilité sur Mes Démarches Simplifiées
- Versement de l'aide par les fédérations régionales
 - Téléchargement des pièces à produire et envoi de celles-ci complétées à la fédération gestionnaire
- Point à mi-parcours de la réalisation du projet
- Bilan en fin de projet
 - Quantitatif, qualitatif et financier

Éléments à collecter pour la phase de bilan et engagements sur la communication

- **Valorisez vos projets:** photos, vidéos, durant la mise en place et la restitution, bilan qualitatif (ce que le projet a apporté, quelles collaborations ou projets sont nés, ...) et quantitatif (nombre de personnes concernées, estimation du public venu à la restitution, ...)
- **ATTENTION,** vous devez vous engager sur la communication
 - À placer les logos du gouvernement et du plan Fanfares
 - D'y apposer la mention « Ce projet a été financé par la DRAC Hauts-de-France dans le cadre du Plan Fanfares du Ministère de la culture et de la communication »
 - la publication sur les réseaux sociaux : un mode d'emploi vous sera fourni (mot dièse, ...)
 - Créer un communiqué de presse : des éléments / modèles vous seront fournis



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Hauts - de - France



Questions

orientation des contenus et financements

Comment remplir les dossier avec « mes démarches simplifiées »

Le développement des formations musicales de la délégation Henin-Beaumont. Développer les rencontres d'orchestres des jeunes.

comment remplir le document pour avoir toutes ses chances d'être retenu

Demande de subvention pour l'organisation de 2 festivals

pas de questions pour l'instant

Points à mettre en avant dans la demande de subvention

quelles sont les subventions que nous pouvons prétendre pour organiser les 80 ans de l'Harmonie début 2025 ?

Création d'une Journée festival local des fanfares ?

"Nous avons bénéficié de la subvention plan fanfare en 2021 à hauteur de 27% du financement de notre projet. Nous n'avons pu réaliser ce qui était prévu (rencontre inter harmonie sur le littoral associée à un moment festif et fédérateur à la plage pour les musiciens, au sortir du COVID) Que se passe t il maintenant, doit on rendre l'argent, peut on encore l'utiliser pour un autre projet en 2024 ? Nous avons un autre projet de rencontre avec une harmonie de l'Est (projet plus engagé que ne l'était le précédent ? Pouvons nous, à nouveau solliciter le plan fanfare, car le financement sera plus onéreux ? Avec mes remerciements"

infos générales. méthodologie de formulation de la demande

Est-il possible d'avoir une subvention 2 années de suite? Dans la continuité d'un projet.

aide aux écoles de musique

"Bjr, à ce jour le plan fanfare concerne les fanfares et les orchestre d'harmonie, C est bien clair dans son nom, Est-il prévu dans les années à venir, de le faire évoluer en y intégrant les chorales, choeurs, ensembles vocaux? C est juste une question "

Conditions de prise en charge montant plafond

Critère d'attribution concernant les groupes constituer de professionnels et versus formations amateurs

Explications des changements- Que peut-on subventionner ?- Modalités de dépôt de dossier"

Merci de votre
attention, questions

plan-fanfares-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr
contact@planfanfares-hautsdefrance.fr



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

